

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025





Sommaire

La gouvernance	4 - 5
L'eau potable	6 - 11
L'assainissement collectif	12
L'assainissement non collectif	13
Aux côtés de nos publics	14 - 15
Le budget	16 - 17
L'organisation de nos services	18 - 19

Édito

Le mot du Président

Chères collectivités adhérentes,
chers partenaires et abonnés,

L'eau demeure notre priorité absolue, ce, d'autant plus que les nouveaux défis climatiques nous imposent une gestion de l'eau toujours plus responsable. Cette exigence a guidé l'action de notre structure départementale tout au long de l'année 2025. Nous conservons la même volonté que celle déployée durant les années précédentes : investir utilement dans les infrastructures, protéger durablement la ressource et rester à l'écoute des élus de nos collectivités adhérentes et de leurs enjeux locaux. Chaque euro investi sert à améliorer la qualité du service rendu aux abonnés.

Nos actions témoignent d'un même engagement : faire du SMDE 24 et de notre régie RDE 24 des acteurs incontournables d'une gestion de l'eau solidaire et durable en Dordogne.

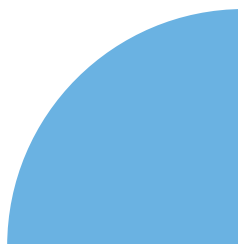
2025 marque également la fin de la mandature 2020-2026. Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des élus qui, durant ces six années, se sont engagés au service des enjeux de l'eau et qui ont porté les valeurs de solidarité départementale qui animent notre collectivité.

Je salue également l'ensemble des nouveaux élus du comité syndical en charge des problématiques liées à l'eau et à l'assainissement.

Merci pour votre confiance.

Marc MATTERA,

Président du Syndicat Mixte Des Eaux de la
Dordogne et de la Régie des Eaux de la Dordogne



LA GOUVERNANCE

Créé en 2010, le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne est une collectivité construite sur le principe de la **solidarité territoriale** et de la mutualisation. L'adhésion donne accès à des services « à la carte ». Le SMDE 24 regroupe aujourd'hui la majeure partie du Département.

La gestion politique du SMDE 24 s'organise autour du Président, des vice-présidents, du bureau et du comité syndical. Les décisions sont prises par le comité syndical qui est l'organe délibérant. On y trouve exclusivement des représentants des collectivités qui adhèrent au SMDE 24 comme les SMAEP, les SIAEP, les communautés de communes ou les communes indépendantes. Dans le cadre fixé par les statuts du SMDE 24, le nombre d'élus siégeant au comité syndical est fixé à 71*.

Ce document présente le rapport d'activités de l'exercice 2025. Toutefois, l'année 2026 a été marquée par le renouvellement des instances du SMDE 24 à la suite des élections municipales du mois de mars.

**Les statuts de la structure ont été révisés début 2026.*



Le SMDE 24 tient à remercier les élus du comité syndical sortant, pour leur travail accompli tout au long de ce mandat.



Bureau 2026-2032

LE BUREAU 2026-2032

M. Marc MATTERA,
Président

M. François LAFAYE,
1er Vice-Président

M. Jean-Louis PUJOLS,
2ème Vice-Président

M. Fernand VENTURA,
3ème Vice-Président

M. Gilbert DE MIRAS,
4ème Vice-Président

M. Laurent PEREA,
5ème Vice-Président

Mme Pascale ROUSSIE-NADAL,
7ème Vice-Président

M. Christian BERTRAND,
8ème Vice-Président

M. Rémi GAYOUT,
9ème Vice-Président

M. Bernard CROUZET,
10ème Vice-Président

M. Samuel BOUSSEAU,
Membre du Bureau

M. Jean-Jacques MARTINOT,
Membre du Bureau

M. Philippe CAILLAUD,
Membre du Bureau

M. Daniel CHAZARAIN,
Membre du Bureau

M. Jean-Paul DUBOS,
Membre du Bureau

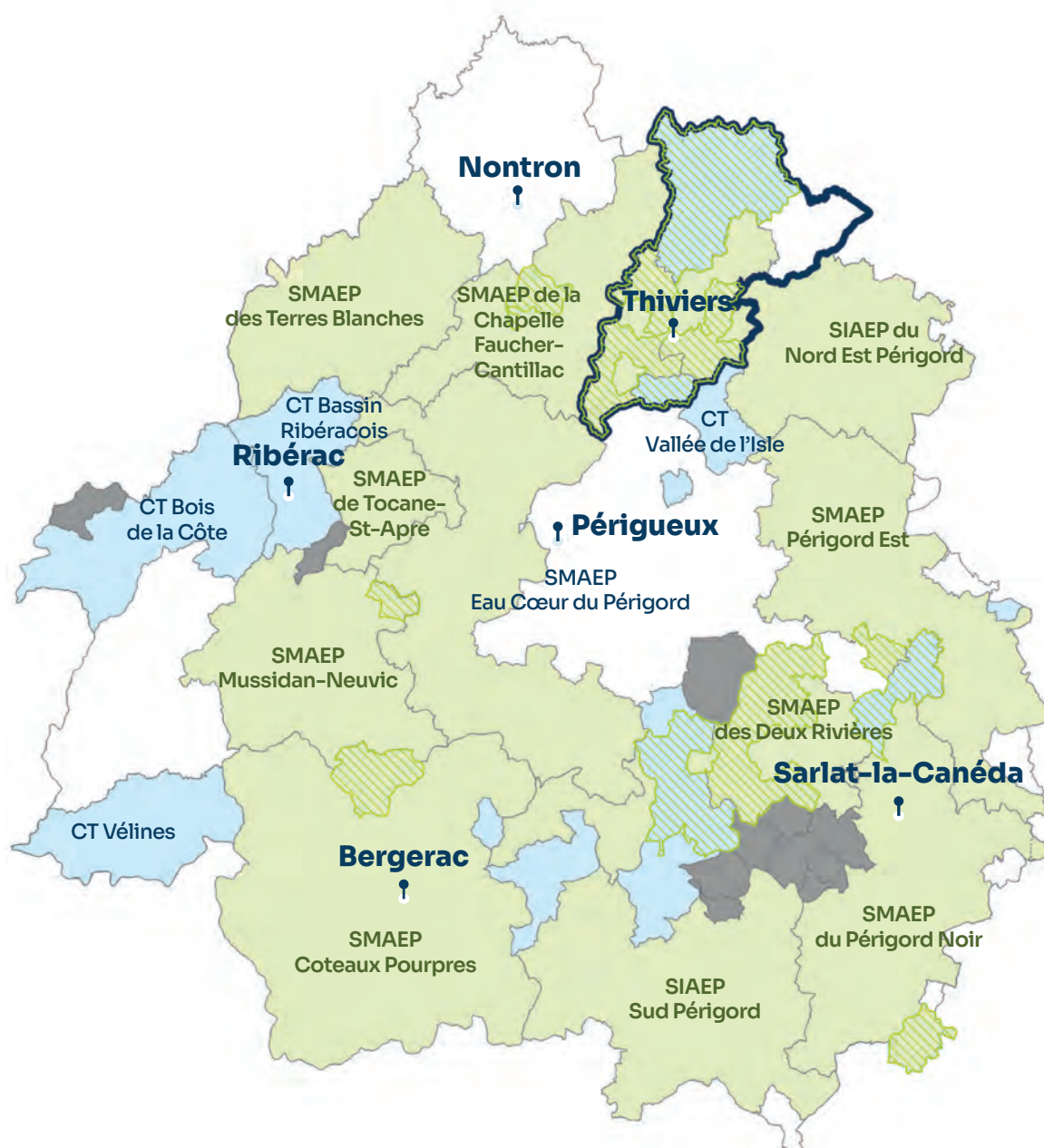
M. Jérôme BETAILLE,
Membre du Bureau

M. Jean-Luc MASSIAS,
Membre du Bureau

M. Stéphane DOBBELS,
Membre du Bureau

M. Romuald CABAR,
Membre du Bureau

CARTE DES ADHÉRENTS



EAU POTABLE

-  Collectivités (syndicats locaux) ayant transféré la protection du point de prélèvement (obligatoire)
-  Communes ayant transféré l'intégralité de la compétence eau au SMDE 24
-  Communes indépendantes ayant transféré la protection du point de prélèvement (obligatoire)

ASSAINISSEMENT

-  Communes ayant transféré la compétence assainissement collectif
-  Communes ayant transféré la compétence assainissement non collectif

84%

des communes de
Dordogne adhèrent au
SMDE 24 (**426 communes**)

L'eau potable

LA CONSTRUCTION D'UNE GESTION PARTAGÉE

Le SMDE 24 voit son périmètre d'intervention s'élargir année après année dans une gestion plus large et concertée de la ressource en eau.

L'adhésion de quatre nouvelles communes

En 2025, quatre nouvelles communes ont transféré la compétence eau potable au SMDE 24 : **Journiac, Mortemart, Saint-Félix-de-Reilhac et Saint-Vincent-de-Cosse.**

Le SMDE 24 compte désormais 75 collectivités ayant transféré la totalité de la compétence eau potable.



75

collectivités ayant transféré l'ensemble de la compétence eau potable.

Le suivi de 35 déclarations d'utilité publique (DUP)

Dans le cadre de sa compétence obligatoire « la protection du point de prélèvement », le SMDE 24 s'engage au quotidien pour que chaque captage d'eau potable soit encadré par une DUP qui régit le prélèvement et la distribution de l'eau. 35 dossiers de déclaration d'utilité publique (DUP) sont en cours d'élaboration. Cet outil permet d'identifier les risques, de définir des périmètres de protection et de garantir une protection durable de la ressource. En 2025, près de 250 000 € ont été consacrés aux études liées à la mise en place des DUP : analyses en laboratoire, suivis hydrogéologiques, investigations environnementales, équipements de surveillance...



UN PATRIMOINE SANS CESSER À SÉCURISER

Entretien, réhabiliter, investir : autant d'actions nécessaires pour sécuriser le patrimoine de nos services d'eau.

Diagnostics réguliers pour garantir la performance des ouvrages

Garantir la performance et la pérennité des ouvrages de production nécessite une surveillance régulière. **Tous les 10 ans, nos équipes réalisent un diagnostic complet des forages afin de garantir leur bon état structurel et leur productivité :** passage de caméra pour inspecter les parois intérieures, mesures pour vérifier la nappe captée, essais par paliers pour évaluer la performance de l'ouvrage, et prélèvements pour identifier d'éventuelles anomalies.

En 2025, ce diagnostic décennal a été réalisé sur deux forages de la commune de **Coly-Saint-Amand**, ainsi que sur le forage de **Font-de-Gaume aux Eyzies**, confirmant le bon fonctionnement des ouvrages sans travaux supplémentaires à prévoir.

Les diagnostics concernent également les puits. En 2025, une innovation a ainsi été **testée sur six puits du SMAEP Périgord Noir**, inspectés grâce à un drone submersible permettant d'observer précisément leur état intérieur.

Ces suivis préventifs, réguliers ou technologiques, **permettent d'assurer la longévité des ouvrages.**

Le poids du collectif, la force du syndicat

À l'issue d'une longue procédure judiciaire, la commune du Bugue a perdu l'un de ses captages et a dû rapidement trouver des solutions de secours pour éviter toute interruption d'alimentation en eau. Face à cette situation, la commune a transféré sa compétence eau potable au SMDE 24, pour une exploitation par la régie RDE 24. Des travaux ont alors pu être engagés : **la création d'un nouveau forage, raccordé au réservoir de Boute Nègre**, pour un coût de 700 000 € HT, auquel s'ajoutent 2 700 000 € HT pour la station de reprise, les réseaux et les réservoirs.

Sans le poids technique et financier de notre structure départementale, un tel projet aurait été difficile à mener pour une commune seule.



Trois grands projets de réhabilitation

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le long terme reste l'un de nos objectifs majeurs. En 2025, des projets engagés depuis plusieurs années se sont concrétisés sur le territoire de trois commissions territoriales : **Bassin Ribéracois, Vélines et Bois de la Côte.** Pour ces trois secteurs, le choix a été de privilégier l'exploitation de nappes profondes, plus stables en qualité comme en quantité.

Sur le secteur du Bassin Ribéracois, un nouveau forage, celui du Boulon, a été mis en service et relié à la station de La Borie, elle-même réhabilitée : l'aboutissement d'un programme engagé il y a une dizaine d'années.

Sur le secteur de Bois de la Côte, les travaux de raccordement et de construction de la station du forage de Fonsèche, à La Roche-Chalais, ont également pu être engagés après de longues années d'attente. Le forage avait pu être réalisé en 2019, mais il aura fallu attendre que la commune de La Roche-Chalais transfère la compétence eau potable au SMDE 24 pour concrétiser le raccordement.

Enfin, sur le territoire de la **Commission territoriale de Vélines, la réhabilitation de la station de production du Jourget** a également débuté durant l'année.





L'AMÉLIORATION CONTINUE DES CONNAISSANCES

Protéger durablement la ressource en eau passe d'abord par une meilleure connaissance de son fonctionnement souterrain. Pour cela, nous avons recours à différentes techniques.

En 2025, **plusieurs traçages hydrogéologiques ont été réalisés sur les communes de Bouzic, Razac-sur-l'Isle et Saint-Vincent-de-Cosse**. En injectant du colorant là où l'eau s'infiltre sous terre, il est possible de suivre son chemin et ainsi mieux comprendre son comportement.

Sur le site des captages de **Pont de Vicq, au Buisson-de-Cadouin, ce sont quatre piézomètres qui ont été installés**.

Ces forages miniatures d'environ 10 mètres de profondeur permettent d'identifier l'origine souterraine de l'eau. L'étude a ainsi permis de définir le périmètre de protection, et celui des clôtures, pour préserver au mieux la ressource des risques de pollution.



LA SURVEILLANCE PERMANENTE

Le suivi des travaux de sécurisation

Protéger la ressource passe aussi par des actions concrètes comme la pose d'un portail et d'une clôture interdisant l'accès au captage. En 2025, **le SMDE 24 a engagé 28 chantiers de sécurisation**, consistant le plus souvent à réhabiliter les clôtures et portails existants. Ces travaux permettent de protéger les périmètres immédiats et de prévenir toute intrusion sur site.

Une démarche proactive de recherche

Une nouvelle norme européenne fixe désormais à 0,10 µg/L la présence de PFAS dans l'eau potable. Les PFAS, surnommés « polluants éternels », sont des substances utilisées depuis les années 1950 dans différents produits (textiles, cosmétiques, emballages, etc.). Leur persistance dans l'environnement peut entraîner des effets nocifs sur la santé.

Proactif en matière de recherche et afin d'anticiper la nouvelle réglementation européenne, **une campagne d'analyse a été réalisée en 2025 sur 26 captages**. Les résultats sont rassurants puisqu'aucun captage ne dépasse la nouvelle norme.

« RE-SOURCES » POUR FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

Le SMDE 24 anime un programme d'actions territorial (PAT) nommé « Re-Sources », qui vise à faire évoluer les pratiques de chacun sur les aires d'alimentation de la source de la Glane (Saint-Jory-Las-Bloux) et de la prise d'eau de la Valouse (La Coquille). Ces secteurs connaissent, depuis plusieurs années, une dégradation continue de la qualité de l'eau brute destinée à la production d'eau potable.

Un inventaire des zones humides sur l'aire de la Valouse

Sur l'aire d'alimentation de la prise d'eau de la Valouse, un inventaire des zones humides a été réalisé : 400 hectares ont été répertoriés sur les 800 étudiés. Réservoirs de biodiversité, ces zones humides jouent un rôle clé dans le cycle hydrogéologique et donc dans l'approvisionnement en eau potable face aux enjeux climatiques.

400 **800**

hectares répertoriés

hectares étudiés



L'accompagnement des pratiques agricoles

Le PAT se traduit aussi par un accompagnement concret des acteurs agricoles vers des pratiques plus respectueuses de la ressource en eau. **Une démonstration de désherbage mécanique a ainsi été organisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Dordogne** : cette alternative agroécologique permet de **réduire l'utilisation de pesticides et la pollution des sols et des eaux, tout en préservant la biodiversité.**

Le SMDE 24 et la Chambre d'agriculture de Dordogne se sont également mobilisés pour faire évoluer les aides régionales existantes.

Cette mobilisation fait suite aux incohérences pointées par les acteurs agricoles sur les critères d'éligibilité. Désormais, tous les types de broyeurs végétaux sont éligibles aux aides de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce matériel permet la gestion des refus en prairie, le broyage des résidus de cultures et la destruction mécanique des couverts végétaux, en alternative aux produits phytosanitaires. La preuve que la mobilisation collective et la remontée d'informations de terrain peuvent concrètement faire évoluer les politiques publiques en faveur de la protection de l'eau.



11 km de réseau renouvelés, un défi de long terme

Le renouvellement des canalisations vieillissantes est un autre des grands défis des services d'eau, à la fois pour améliorer le rendement des réseaux mais aussi pour garantir la continuité de la distribution. Aux côtés des élus de chaque secteur, nos équipes accompagnent le renouvellement régulier des canalisations.

En 2025, ce sont plus de 11 km qui ont été renouvelés pour un investissement total de 2 300 000 €.



11 km

de réseaux renouvelés
pour 2 300 000 €



La réforme des nouvelles redevances

Perçues auprès des abonnés, les redevances financent la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Elles contribuent ainsi à la lutte contre la pollution et à la protection de la santé et de la biodiversité.

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, la réforme crée trois nouvelles redevances : consommation d'eau potable, performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif.

La signature d'un programme territorial

Le Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de l'Isle vise à mieux encadrer les prélèvements d'eau effectués sur le bassin pour assurer une utilisation plus raisonnée et durable de la ressource, en conciliant les besoins des différents usages (eau potable, agriculture, industrie...).

Aux côtés des autres acteurs du territoire, le SMDE 24 s'est engagé dans plusieurs actions de ce programme.



Signature du contrat entre le SIAEP Nord Est Périgord et Sogedo : Philippe Caillaud, Vice-Président du SIAEP Nord Est Périgord en 2025, Carole Giancesini de Sogedo, Albert Pouquet, Président du SIAEP Nord Est Périgord en 2025.

L'accompagnement dans le choix de gestion

En 2025, nos services ont accompagné le renouvellement des contrats d'exploitation de plusieurs adhérents, pour 13 500 abonnés concernés, parmi lesquels le SIAEP Nord Est Périgord et les communes de Beynac et Cazenac, Saint-Cyprien, Castels et Bézenac, Saint-André-d'Allas et Parcoult-Chenaud. Ces nouveaux contrats ont tous été l'occasion d'opter pour la télérelève.

LE RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE

La signature d'une convention

Une convention avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine nous permet d'accéder à VigiFoncier, un outil numérique de veille foncière.

Il s'agit d'un levier d'anticipation pour mieux cibler nos interventions, identifier les évolutions foncières sensibles et solliciter la SAFER dans le cadre de son droit de préemption pour des objectifs agricoles ou environnementaux.

Le soutien des pratiques vertueuses

En 2025, le SMDE 24 a poursuivi sa politique d'acquisition foncière, en l'accompagnant parfois de Baux Ruraux à Clauses Environnementales (BRCE) pour garantir une exploitation agricole compatible avec la préservation de l'eau.

Ainsi, **26 hectares ont été acquis dans le périmètre de protection de la source de Glane** (Saint-Jory-las-Bloux et Coulaures). Ce captage alimente près de 9 000 habitants et est vulnérable aux pollutions diffuses (nitrates, phytosanitaires). Un BRCE a été signé avec le GAEC de Lalet pour des cultures à faible impact (luzerne, sorgho, colza, céréales), sans irrigation ni fertilisation excessive, pour une opération de 99 100 €, subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau.

De la même manière, **3 hectares ont été acquis autour du captage de Mialet**, où un BRCE a permis de pérenniser une pratique agricole vertueuse en maintenant l'exploitant déjà en place, conciliant ainsi préservation de l'environnement et maintien de l'activité économique locale.



Visite de l'exploitation sur le périmètre de Glane avec le GAEC de Lalet.

L'assainissement collectif

Notre régie, RDE 24, poursuit le développement des services d'assainissement collectif sur le territoire avec un périmètre d'intervention qui ne cesse de s'étendre.

Six nouvelles communes adhérentes

En 2025, six nouvelles communes ont transféré la compétence assainissement collectif au SMDE 24. Toutes ont fait le choix d'une exploitation par notre régie RDE 24 : **Corgnac-sur-l'Isle, Fleurac, Journiac, Mauzens-et-Miremont, Saint-Martin-de-Fressengeas et Saint-Pierre-de-Côle.**

Le SMDE 24 compte désormais 34 collectivités ayant transféré la compétence assainissement collectif.



34

collectivités ayant transféré la compétence assainissement collectif.

Deux stations d'épuration modernisées

Après plusieurs mois de travaux, la station d'épuration de Salviac a été mise en service. Ce nouvel ouvrage d'une capacité de traitement de 1 980 équivalents habitants (contre 1 200 auparavant) a permis d'améliorer la qualité des eaux du Luzier, de réduire les eaux parasites sur le réseau et de renouveler 650 m de canalisations et 31 regards. Le coût du projet s'élève à 2 500 000 € HT.

La nouvelle station d'épuration des Eyzies a également été mise en service. Cette réhabilitation était nécessaire afin de garantir un traitement efficace et respectueux du milieu récepteur. L'eau rejetée par la station dans la Vézère a une qualité comparable aux eaux de baignade. L'augmentation du volume de collecte des eaux usées permet aussi de réduire l'impact sur les masses d'eau de la Vézère. Le coût du projet s'élève ici à 2 300 000 € HT.



Travaux de la station d'épuration de Salviac, le coût du projet s'élève à 2 500 000 € HT.



Travaux de la station d'épuration des Eyzies, le coût du projet s'élève à 2 300 000 € HT.

Vers l'autonomie énergétique

RDE 24 a doté la **station d'épuration du Bugue** d'un tracker solaire. Déjà pilotée par une intelligence artificielle qui **optimise ses performances et ses consommations énergétiques**, la station franchit une nouvelle étape vers l'autonomie.

Comme un tournesol géant, le tracker suit le soleil toute la journée, garantissant un meilleur rendement que des panneaux fixes : **40 000 kWh sont ainsi produits chaque année**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 10 foyers.

Le tracker permet **26,4 % d'autonomie énergétique**, pour un investissement rentabilisé en 4 ans.



L'assainissement non collectif

La communauté de communes Périgord Limousin en représentation substitution de ses 22 communes a transféré la compétence assainissement non collectif au SMDE 24 pour une exploitation par notre régie RDE 24.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) surveille la conformité des installations individuelles, qu'elles soient existantes ou en cours de création.

Ces équipements, non raccordés à un réseau collectif, doivent **assurer un traitement efficace des eaux usées domestiques, sans rejet nocif dans l'environnement.**

Les techniciens SPANC de RDE 24 interviennent à différentes étapes de la vie des installations pour contrôler leur conception, leur réalisation, leur fonctionnement ou encore dans le cadre d'une vente immobilière.



22

collectivités ayant transféré la compétence assainissement non collectif.

À vos côtés

AUPRÈS DE NOS ADHÉRENTS ET PARTENAIRES

Le SMDE 24 cultive les échanges avec d'autres acteurs du secteur pour partager expériences et bonnes pratiques.

Partager les expériences entre régions

En février 2025, RDE 24 a eu le plaisir d'accueillir les équipes de la **Régie de l'eau de Rodez** pour un temps d'échange sur le dispositif de la télérelève. Déployé dès 2024, **RDE 24 est une des premières régions en France à mettre en place ce dispositif**. Ces rencontres sont essentielles pour partager des expériences, mutualiser les bonnes pratiques et progresser ensemble.



Une première matinée technique

En 2025, le SMDE 24 a organisé sa première matinée technique à destination des présidents et adjoints des syndicats adhérents. Animée en partenariat avec **l'entreprise Bayard**, cette journée avait pour **ambition de sensibiliser et de former les élus sur les enjeux de performance et de protection des réseaux**, contribuant ainsi à une montée en compétences sur des sujets techniques.



Cycl'eau Bordeaux comme rendez-vous incontournable

Comme pour chaque édition de **Cycl'eau Bordeaux**, **le SMDE 24 était présent sur le Village des Syndicats**, aux côtés de ses voisins Eau 47 et Eau 17, et a participé à plusieurs tables rondes et ateliers.



S'investir auprès de la communauté scientifique

En octobre 2025, la Direction de la protection et de la gestion durable de la ressource a participé à la 29^e édition de la Réunion des Sciences de la Terre, à Montpellier. Cet événement national **rassemble chaque année professionnels, chercheurs et enseignants autour des enjeux des géosciences**. Nos équipes y ont présenté plusieurs travaux : des recherches sur la source des Moulineaux, des travaux sur la gestion de la ressource grâce à notre outil maison Surveo, ainsi qu'une méthode couplée hydrodynamique et hydrochimie pour délimiter les bassins d'alimentation des captages en domaine karstique.



AUPRÈS DES ABONNÉS

Le SMDE 24 construit une relation de proximité avec les abonnés usagers, à travers des actions d'information et de sensibilisation tout au long de l'année.

Une présence renforcée de RDE 24 sur le secteur Est

La régie RDE 24 a fait l'acquisition d'une parcelle située dans la zone d'activités de **La Chapelle-Aubareil**. Ce terrain accueillera de nouveaux locaux pour consolider la présence de la régie sur le secteur Est.

Le futur site comprendra un dépôt de 400 m² dédié aux équipes techniques ainsi qu'un espace d'accueil de 200 m² destiné à recevoir les abonnés.

Cette nouvelle implantation permettra aux 4 000 usagers du secteur de bénéficier d'un point de contact de proximité.

La pédagogie au service de la transparence

Chaque année, un document d'information accompagne la facture d'eau adressée aux abonnés. En 2025, ce document a été consacré à **l'explication de la facture d'eau**, afin d'aider chacun à mieux comprendre les différents postes qui la composent et le prix du service rendu.

Tourisme et eau : concilier les usages

Face à l'afflux touristique en période estivale, qui peut faire doubler la consommation d'eau par personne, le SMDE 24 a lancé en 2025 **une campagne de sensibilisation à destination des touristes et des acteurs du tourisme** dans un contexte de tensions accrues sur la ressource liées aux épisodes de sécheresse plus fréquents à cette période.

Le SMDE 24 était également présent en décembre à la **2^e édition des Rencontres du Tourisme en Périgord Vert**, où les professionnels du tourisme ont pu recevoir des pistes pour comprendre le cycle de l'eau et l'économiser.

Une année d'animations pour sensibiliser le public

En mars 2025 a eu lieu la **première édition de la Semaine de l'eau**, une semaine d'animations dans l'ensemble du Département pour sensibiliser aux enjeux de la ressource : rencontres avec les acteurs de l'eau, sortie géologique, cinés-débats, spectacles pour les scolaires, musée numérique...

C'est aussi en mars qu'a débuté le **Défi Eau**. En partenariat avec la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, le Défi Eau a mobilisé pendant un an habitants, entreprises locales et scolaires autour de gestes concrets pour économiser l'eau. Près d'une soixantaine de personnes ont relevé des défis tous les mois et **140 scolaires ont participé à l'initiative**.

Sur le même territoire, le SMDE 24 était présent en mai 2025 à la **Fête de la nature de Saint-Cyprien**, avec un stand d'information et deux animations : une visite du captage d'eau potable et une course d'orientation sur le thème de l'eau.



14 millions d'euros de budget global pour le SMDE24

composé du budget principal et des trois budgets annexes (DSP, RDE eau et RDE assainissement). **Ce budget ne tient pas compte des 11,6 millions d'euros investis par les syndicats adhérents du SMDE 24.**

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES



ÉTUDES

300 000€

Études de DUP et projets de recherche



TRAVAUX DE SÉCURISATION DES CAPTAGES ET ÉQUIPEMENTS

500 000€

Dont 28 chantiers de sécurisation



NOUVELLES RESSOURCES

3,3 millions d'euros

- **1,6 millions d'euros** forage du Boulon dans le cadre du programme de travaux de la CT Bassin Ribéracois
- **1,7 millions d'euros** forage du Jourget dans le cadre du programme de travaux de la CT Vélignes



RECETTES

14 millions d'euros

Comprenant :

- 10 millions d'euros de vente d'eau potable
- 1,8 millions d'euros de vente d'eau liée à l'assainissement
- 2,23 millions d'euros de subventions

DETTE

1,3 millions d'euros

Capital et intérêts

CHARGES DE PERSONNEL

3,4 millions d'euros

54 agents (SMDE 24 et RDE 24)

RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU

3,1 millions d'euros

Comprenant :

- 2,3 millions d'euros de réseaux d'eau potable
- 800 000€ de réseaux d'assainissement

RÉHABILITATION STATION D'ÉPURATION

2,2 millions d'euros

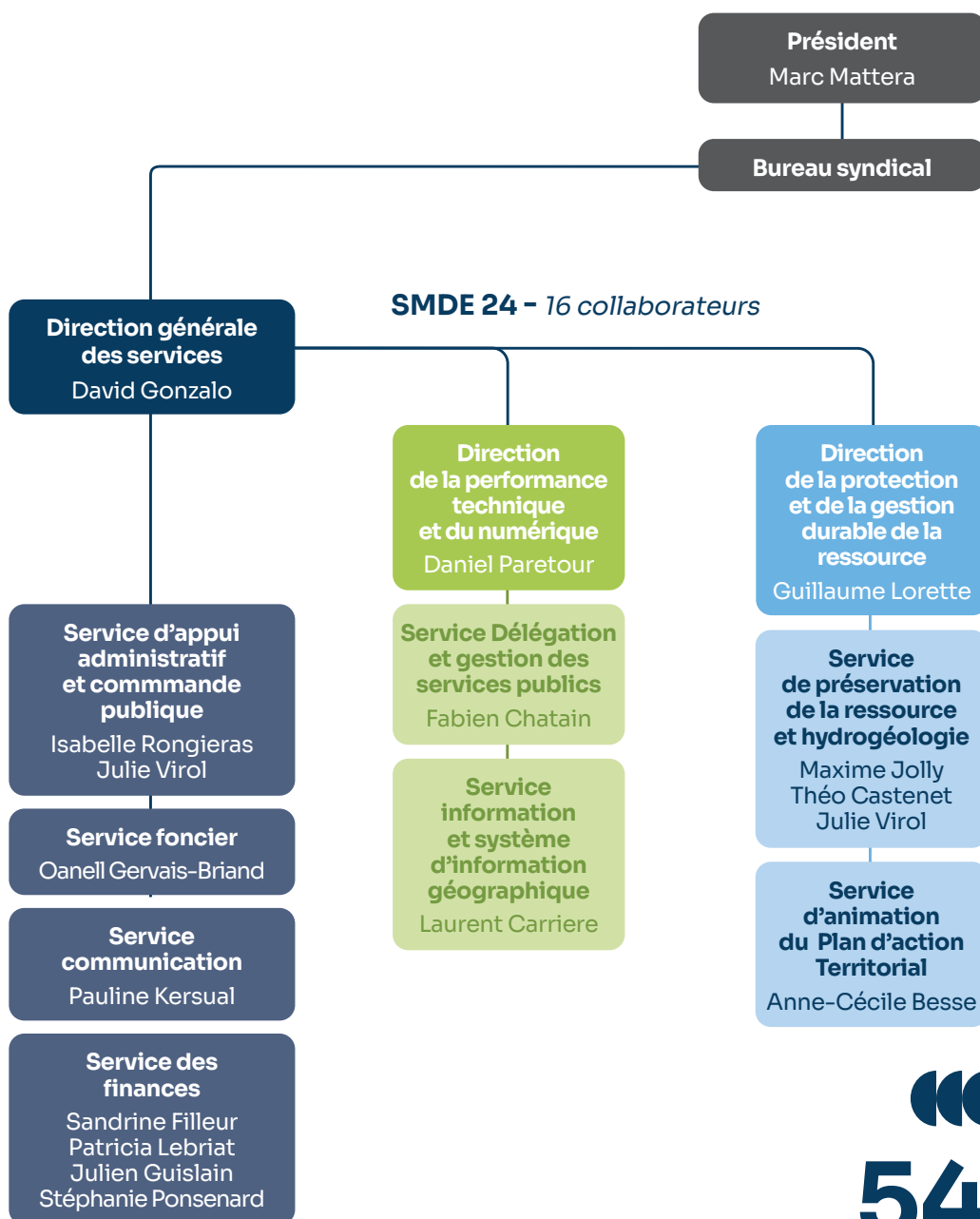
STEP de Salviac

L'organisation de nos services

Les services du SMDE 24 et de sa régie RDE 24 sont placés sous l'autorité du Président et dirigés par le Directeur général des services pour le SMDE 24 d'une part, et par le Directeur de la Régie RDE 24 d'autre part.

Pour le SMDE 24, les services sont organisés pour répondre aux missions d'accompagnement des collectivités adhérentes ; pour RDE 24, ils assurent l'exploitation des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Au total, 54 agents sont mobilisés au service de 175 000 abonnés.



54

agents au service
de 175 000 abonnés

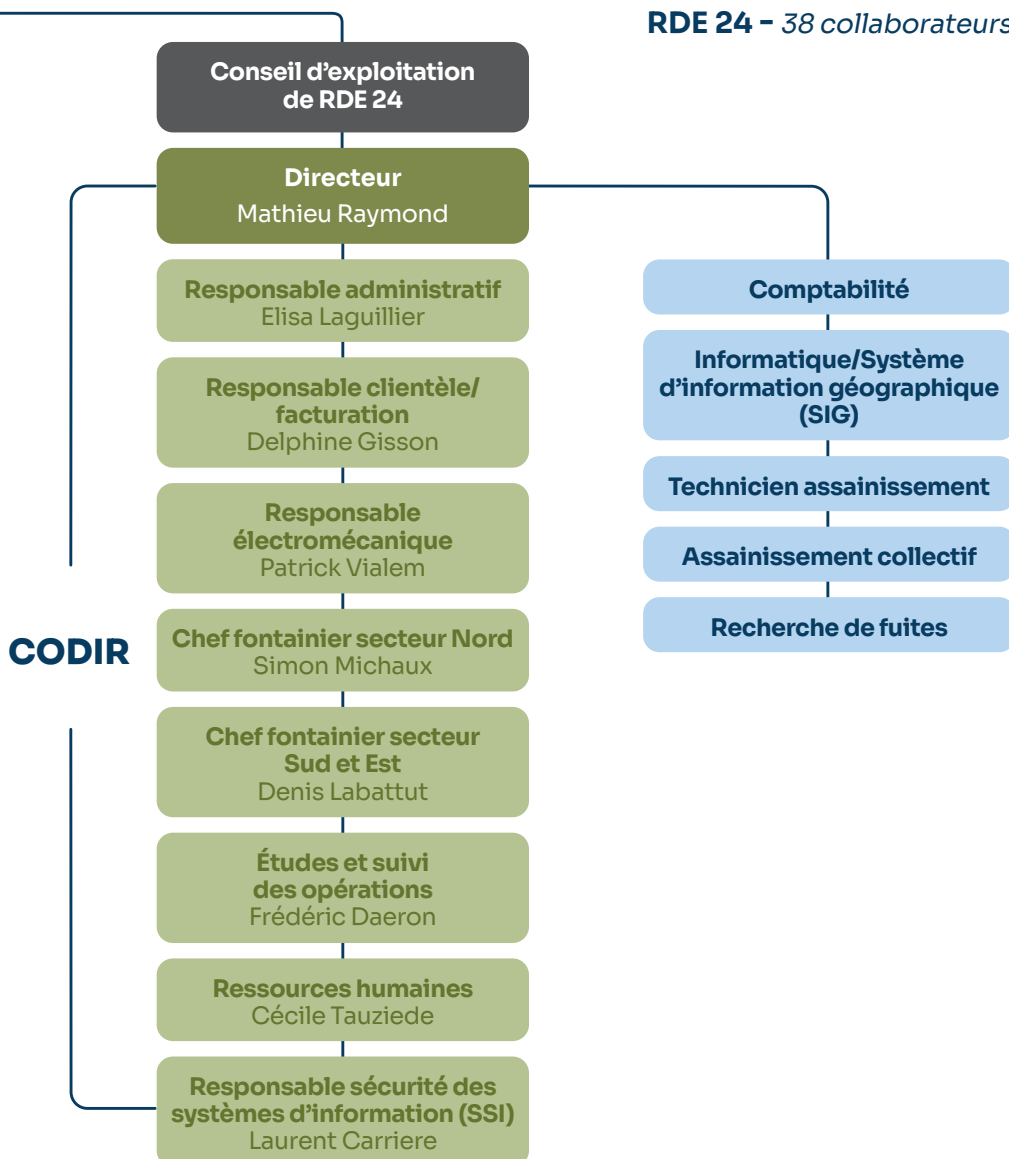


Perspectives 2026

Pour poursuivre le développement du syndicat et accompagner la montée en puissance de ses missions, le SMDE 24 prévoit en 2026 le recrutement de deux chargés d'opération.

Ils auront pour mission de suivre l'ensemble des programmes de travaux sur les différents territoires, en assurant le lien entre les bureaux d'études et les élus, et en apportant à ces derniers un appui technique dans la conduite de leurs projets.

RDE 24 - 38 collaborateurs



J'  MON TERRITOIRE *Je préserve mon eau !*



Restez informés !

Pour s'abonner à notre newsletter :



05 53 46 40 40
ZAE Péri-Ouest,
5, Boulevard Henri Jacquement
24430 Marsac-sur-l'Isle
www.smde24.fr

